

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
1<sup>er</sup> décembre 2023  
Date d'affichage  
1<sup>er</sup> décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le cinq décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures précises,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le premier décembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL et Vincent GUILLERME

**Absents et excusés** :

Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

**Excusés** : Joël DAVID

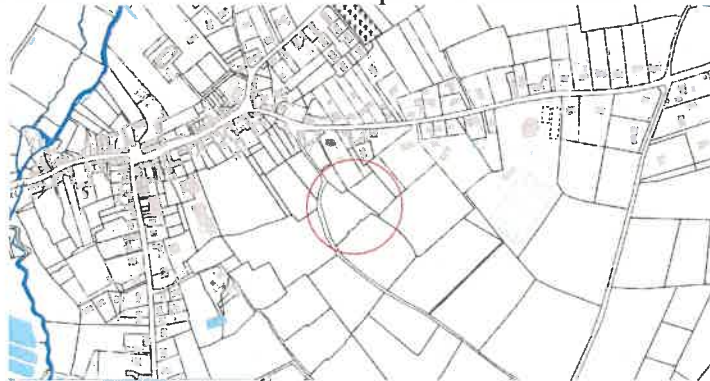
**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF

Le président a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## Proposition d'achat d'un terrain « chemin rural de Torcé au moulin aux Moines » : parcelles B110 et B111 2023 - 70

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu des propriétaires des parcelles B110 et B111 situées chemin rural de Torcé au moulin aux moines proposant à la commune l'achat pour un montant de 44 000 euros. Ces parcelles sont placées en zone 1 AU dans notre PLU pour une contenance de 7235 m<sup>2</sup>.



Vu la situation de ces terrains et les projets futurs de développement urbain, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'achat de ces parcelles constructibles.

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la proposition au prix de 44 000 euros TTC hors frais d'acte pour l'achat des parcelles B110 et B111 d'une contenance de 7 235m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint, à signer l'acte à intervenir,

**DÉCIDE** d'inscrire cette somme au budget 2024,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

